

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 2

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 19/09/2023

Date d'affichage : 03/10/2023

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

- 4 OCT, 2023

L'an **deux mil vingt trois, le vingt sept septembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune **de QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL.

Étaient absents excusés : M. Claude HUMBERT, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFFOS, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Thierry CAUSSE.

Procurations : M. Claude HUMBERT en faveur de M. Pierre CASTEL, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-097**

Domaine : 3.1 - Acquisitions

OBJET : Acquisition parcelle AM/176 appartenant à M. Jean-Claude OLIVE.

Vu le Code de l'urbanisme en ses articles L240-1 et 3,

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - H valant SCOT approuvé en date du 19 décembre 2019,

Considérant le courrier en date du 7 août 2023 par lequel M. Jean-Claude OLIVE a émis le souhait de céder la parcelle cadastrée section AM/176 sise Avenue du col du Portel d'une superficie totale de 189 m² pour un montant total de 30 000.00€,

Considérant que cette acquisition permettra l'agrandissement des ateliers techniques municipaux,

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

1. De se prononcer favorablement sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM/176 pour un montant de 30 000.00€, soit 158.73€/m².

1-1 Dire que cette parcelle intégrera le domaine public en raison de son affectation au service public de la commune dès la régularisation de l'acte authentique.
2. De dire que la SCP BERNARD est chargée de l'acte notarié ;
3. De prendre acte que les frais liés à l'acte notarié seront pris en charge par la Commune ;
4. D'imputer la dépense en section d'investissement du BP 2023;
5. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération notamment l'acte notarié et toutes conventions concernant ce bien.

Il vous demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Pierre CASTEL



ANNEXE A LA DELIBERATION N°2023-097 DU 27/09/2023 PARCELLE AM/176



2023-097**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-10-04T14-58-40.00 (MI247933148)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20231004-2023-097-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Acquisition parcelle AM/176 appartenant à M. Jean-Louis OLIVE.**Date de décision :** Oct 4, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-097.PDF](#)**Préparé**

Date 04/10/23 à 14:58

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 04/10/23 à 14:58

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 04/10/23 à 15:05